

MUNICIPALITÉ DE LITCHFIELD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2025 à 19 h au bureau municipal situé au 1362, route 148, Campbell's Bay, Qc.

Présents : Mairesse Larivière, Conseillers Denis Dubeau, John Stitt, Emile Morin, Terry Racine, Rick Frost et Courtney Harris.

Également présents : Directrice générale, Julie Bertrand

Le quorum est atteint et la mairesse Larivière préside la réunion.

Adoption de l'ordre du jour

2025-07-101 Il est proposé par Terry Racine et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance du 7 juillet 2025.
Adopté à l'unanimité

*La mairesse Larivière a déclaré une possible apparence de conflit d'intérêts concernant le point 4-B et s'abstient de participer aux délibérations ou aux décisions.

Adoption du procès-verbal

2025-07-102 Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux de la réunion du 2 juin 2025 et de la réunion spéciale du 25 juin 2025.
Adopté à l'unanimité

URBANISME

Inspecteur municipal

La directrice générale Julie Bertrand a fait rapport au conseil au nom de M. Carle concernant les permis, les questions de planification et les certificats.

Approbation des plans de lotissement de Denis Larivière

2025-07-103 Il est proposé par Rick Frost et résolu unanimement d'approuver les plans de lotissement de Denis Larivière, soumis par Christian Schnob à partir de son procès-verbal 5255, daté du 19 juin 2025, pour les lots 6693423,6693424,6693425,6693426 et 6693427 provenant du lot #5450767.
Adopté à l'unanimité

ROUTES ET ÉQUIPEMENTS

Location de terrain pour le stockage de sable/sel

2025-07-104 Attendu que la municipalité a attribué une partie du terrain Litchfield pour la construction d'une nouvelle caserne de pompiers; ATTENDU que cette portion de terre a été utilisée pour le stockage de sable/sel ;
ATTENDU qu'il est nécessaire de stocker le sable/sel à un autre endroit ;
ATTENDU QUE l'emplacement doit être situé à proximité du garage municipal ;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement que la municipalité loue une partie de terrain pour entreposer le sable/sel de Les Entreprises Brian Stanton. Il est également résolu que le coût de location est de 1500\$ par année.
Adopté à l'unanimité

Achat d'une toilette portative, des poteaux et d'enseignes pour le secteur du quai municipal

- 2025-07-105 Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une toilette portative, des poteaux et d'enseignes pour le secteur du quai municipal. Ce montant de 12 000 \$ est autorisé à même les fonds de la subvention FRR-4 et les fonds municipaux du poste budgétaire " quais " du budget prévisionnel 2025.
Adopté à l'unanimité

FINANCE/ADMINISTRATION

Paiement des comptes

- 2025-07-106 Proposé par Rick Frost et résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures à payer et d'accepter le paiement des factures payées avant cette réunion.
Adopté à l'unanimité

Factures mensuelles

Factures payées antérieurement : \$

Factures à payer : \$201961.12

Certificat de disponibilité

\$Je, Julie Bertrand, directrice générale de la Municipalité de Litchfield, certifie qu'il y a suffisamment de crédits disponibles pour payer les factures approuvées au montant de 201961.12\$ pour le mois de juillet 2025.

Signé : _____ Date: _____

Julie Bertrand, directrice générale

Adopté

Autorisation pour les dépenses électorales de 2025

- 2025-07-107 Il est proposé par Emile Morin et résolu unanimement d'autoriser les dépenses pour les élections municipales de 2025. Ce montant de 12 000 \$ est autorisé à même le poste budgétaire "élections" du budget prévisionnel 2025.
Adopté à l'unanimité

OFFRE D'ACHAT - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ - NOUVEAU LOT 6 676 233

- 2025-07-108 ATTENDU QUE la municipalité de Campbell's Bay a fait une offre d'achat au montant de 1 \$ pour l'acquisition d'une parcelle de terrain identifiée comme étant le nouveau lot numéro 6 676 233 au cadastre du Québec ;
ATTENDU QUE cette acquisition est nécessaire à la construction d'une nouvelle caserne de pompiers conjointe avec la municipalité de Litchfield ;
CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'accepter l'offre d'achat et de procéder au transfert de ladite propriété et de signer l'acte notarié pour formaliser le transfert ;
EN CONSÉQUENCE,
Elle est proposée par Denis Dubeau et résolue à l'unanimité :
QUE la municipalité de Litchfield autorise la mairesse Larivière et la directrice générale et greffière-trésorière, Julie Bertrand, à signer l'offre d'achat et à procéder au transfert du nouveau numéro de lot. 6 676 233 du plan cadastral du Québec, dossier numéro 116569 préparé par Hubert Carpentier ;

Continue...

QUE la mairesse, Colleen Larivière, et la directrice générale/secrétaire-trésorière, Julie Bertrand, soient autorisées à signer, au nom de la municipalité, tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au notaire chargé de préparer l'acte afin de procéder à la transaction.

Adopté à l'unanimité

Entretien de 8000hre pour la niveleuse John Deere

2025-07-109 Il est proposé par Denis Dubeau et résolu unanimement d'autoriser le service d'entretien sur la niveleuse John Deere. Il est également proposé de transférer 10 000 \$ du surplus accumulé au poste "réparation de véhicules". Ce coût de service de 8400 \$ + taxes est autorisé à même le poste budgétaire " réparation de véhicules " du budget prévisionnel 2025.

Adopté à l'unanimité

Authentification des dépenses pour la fourniture de copeaux de bois pour le parc municipal

2025-07-110 Il est proposé par Courtney Harris et résolu unanimement d'authentifier la dépense de 1299\$+taxes pour la fourniture de copeaux de bois (sous les balançoires) au parc municipal. Cette dépense est autorisée à même le poste budgétaire " entretien du parc " du budget prévisionnel 2025.

Adopté à l'unanimité

BBQ

2025-07-111 Il est proposé par John Stitt et résolu unanimement qu'un BBQ d'appréciation du personnel soit tenu le 20 juin 2025.

Adopté à l'unanimité

SÉCURITÉ

2025-07-112 AUTORISATION DE DÉPENSES - AVENANT N° 1 (PRISME)

ATTENDU QUE la municipalité de Campbell's Bay procède au projet de construction d'une caserne de pompiers en partenariat avec la municipalité de Litchfield ;

ATTENDU QUE la firme PRISME a déposé une demande d'amendement no 1 au montant de 24 165 \$ plus les taxes applicables, pour des services professionnels additionnels reliés au projet ;

ATTENDU QUE le contenu et la justification de l'amendement no 1 ont été examinés et validés par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) ;

Il est proposé par Terry Racine et résolu :

QUE la municipalité de Campbell's Bay autorise le paiement de l'amendement no 1 au montant de 24 165 \$ plus les taxes applicables, tel que soumis par PRISME et revu par la FQM ;

QUE cette dépense soit imputée au budget du projet de caserne de pompiers et considérée comme un coût admissible en vertu des programmes de financement applicables ;

Adopté à l'unanimité

Règlement concernant la limitation de vitesse sur le chemin HALEY

- 2025-07-113 ATTENDU QUE le paragraphe 4 de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer, par voie de règlement, la vitesse minimale et maximale des véhicules sur les chemins du territoire municipal ;
ATTENDU QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement 2025-259 ont été donnés lors d'une réunion ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025 par la conseillère Courtney Harris ;
C'EST POURQUOI,
Il est proposé par Courtney Harris et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 2025-259 et le conseil décrète ce qui suit ;
ARTICLE 1
Le présent règlement 2025-259 modifiera dûment la limite de vitesse sur le chemin Haley ;
ARTICLE 2
Nul ne peut conduire un véhicule à une vitesse supérieure à 50 km/heure ;
ARTICLE 3
La signalisation appropriée indiquant la limite de vitesse spécifiée de 50 km/heure sera installée par la municipalité.
ARTICLE 4
Toute personne qui contrevient à l'article 2 du présent règlement est passible d'une infraction et d'une amende en vertu des articles 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.
ARTICLE 5
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.
Adopté à l'unanimité

*La mairesse Larivière lit la correspondance.

DIVERS

Renouvellement de l'adhésion à la chambre de commerce

- 2025-07-114 Il est proposé par Terry Racine et résolu unanimement d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce du Pontiac. Cette dépense est autorisée à même le poste budgétaire "Frais d'association municipale" du budget prévisionnel 2025.
Adopté à l'unanimité

AJOURNEMENT

- 2025-07-115 Il est proposé par Rick Frost et résolu à l'unanimité de lever la séance à 20 h 05.
Adopté à l'unanimité

Colleen Larivière
Mairesse

Julie Bertrand
Directrice générale et greffière-
Trésorière

